

Antoine Plumejault

**La fondation d'une métaphysique des mœurs :  
une nécessaire explication de la morale selon la raison commune**

Université de Nantes, année 2013-2014

Directeur de mémoire : M. Patrick Lang

### Biographie et contexte d'écriture :

Kant naît le 22 avril 1724 à Königsberg, ville dans laquelle il passera sa vie. Il effectue une scolarité brillante au *Collegium Fridericianum* où il apprend le latin et la théologie. À l'université de Königsberg il étudie les mathématiques, la physique, la philosophie et la théologie. Dans les années 1740 il est précepteur, avant de devenir professeur payé par ses étudiants (*Privatdozent*) en 1755 à l'université de Königsberg. En 1770 il obtient la chaire qu'il convoitait, celle de métaphysique et logique grâce à *De la forme et des principes du monde intelligible*. Il publie la première de ses trois critiques, la *Critique de la raison pure*, en 1781 ; symbole de son profond changement philosophique après la lecture de Hume, elle sera remaniée en 1787. En 1785 il publie les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, son premier grand écrit sur la morale. Par la suite il publie la *Critique de la raison pratique* (1788), la *Critique de la faculté de juger* (1790) et la *Métaphysique des mœurs* (1797). Kant décède le 12 février 1804 à 79 ans.<sup>1</sup>

Les *Fondements pour la métaphysique des mœurs* sont écrits en 1785 à la suite de la *Critique de la raison pure* (1781), après que Kant fut réveillé de son « sommeil dogmatique »<sup>2</sup> par les écrits de Hume. L'œuvre de 1785 manifeste une volonté d'appliquer à la science morale ce qu'il a mis en évidence auparavant : une épuration de chaque domaine de connaissance est nécessaire. Ici il faut une morale *a priori* purgée de tout principe matériel. Les *Fondements de la métaphysique des mœurs* défendent l'idée que la morale se fonde sur des lois *a priori* contenues dans la raison pure ; ces lois sont donc universelles. Par ailleurs l'action morale se caractérise par le fait que l'on agit par devoir moral, par un principe purement formel et seulement par cela, et non par un intérêt ou une inclination. En outre, et surtout, Kant compose cet essai pour assurer la morale et en finir avec les corruptions dont elle est victime. Dans cet écrit nous ressentons également l'influence du piétisme dans lequel Kant a été éduqué. Ce courant se caractérise par un véritable rigorisme moral et un rejet des plaisirs mondains<sup>3</sup>. Peut-être faut-il y voir une explication partielle du rigorisme kantien.

---

<sup>1</sup> Notes biographiques de *Fondements de la métaphysique des mœurs*, édition livre de poche, 2007, p.203-206

<sup>2</sup> Cf. KANT, *Prolégomènes à toute métaphysique future*, édition librairie philosophique de Ladrance, 1865, p.16

<sup>3</sup> <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3392>

## I-Le projet kantien

### 1) La division du travail

Kant ouvre son œuvre en abordant la division de la science. Il reprend tout d'abord la distinction grecque : logique, physique, éthique. Kant assume cette distinction car il la tient pour « parfaitement conforme à la nature des choses »<sup>4</sup>. La division du travail permet de se concentrer sur un aspect particulier de l'objet étudié. Cependant notre auteur approfondit cette distinction en examinant le principe sur lequel ces sciences peuvent se fonder. Ce principe est *matériel* ou *formel*, c'est-à-dire que nous avons d'un côté une branche qui étudie un objet précis (*matérielle*) et de l'autre une branche qui s'occupe « des règles universelles de la pensée »<sup>5</sup> (*formelle*). La logique est purement *formelle*, la physique et l'éthique sont *matérielles*. La physique a pour objet les lois de la nature et l'éthique, les lois de la liberté. Une autre distinction est possible et beaucoup plus importante puisqu'elle divise en deux parties la physique et l'éthique. Cette distinction est celle de l'*empirique* (l'expérience) et du *pur* (*a priori*). La logique n'ayant affaire à aucun objet déterminé est seulement *pure*, si elle ne l'était pas elle ne serait pas entièrement universelle ni valable pour tout raisonnement. À l'inverse la physique et l'éthique ont une partie *empirique* et une partie *pure* : une physique d'observation, et une métaphysique de la nature ; une anthropologie pratique (comment les hommes se comportent effectivement), et une métaphysique des mœurs (fondements de la morale, comment nous devrions agir). Kant affirme que pour bien travailler il nous faut opérer cette distinction sinon nous en viendrions sans cesse à confondre ce qui est dans l'expérience et ce qui est dans le principe et ainsi à nous méprendre sur notre sujet, comme en morale. L'autre avantage de cette distinction est qu'elle permet d'opérer une spécialisation et une perfection dans l'activité. Dans le cas contraire le chercheur ne serait qu'un « artiste à tout faire »<sup>6</sup>, quelqu'un qui voudrait se spécialiser en tout, n'excellerait en rien, ou moins bien en un domaine qu'un spécialiste, et en tous cas nuirait à son objet.

---

<sup>4</sup> KANT, *Fondements pour la métaphysique des mœurs*, édition livre de poche, 2007, p.49

<sup>5</sup> KANT, *FMM*, p.49

<sup>6</sup> KANT, *FMM*, p.51

## 2) La raison d'être de la métaphysique des mœurs

Kant se propose de fonder une métaphysique des mœurs sans aucun élément empirique et cela pour une raison simple : donner un véritable sens au mot « devoir ». Le devoir existe, c'est une évidence, tout le monde connaît le sens de ce mot et en a un sentiment ; or le devoir implique une « absolue nécessité »<sup>7</sup>, c'est un « tu dois » qui n'est en rien limité par quelque circonstance. Mais si nous insérons dans la morale un élément empirique ce « tu dois », qui est pourtant sa caractéristique, est compromis puisque nous ne saurions exiger de quelqu'un qu'il fasse ceci alors qu'il n'a pas à sa disposition cet élément empirique. La morale teintée d'empirisme ne s'appliquerait qu'à quelques êtres et serait une règle pratique (« dans cette situation tu dois faire cela ») et non une loi morale (« tu dois »). Ainsi le fondement d'une véritable morale doit se trouver non dans la nature (empirique) de l'homme, ni même dans les circonstances de l'action, mais bien dans l'élément commun, *a priori*, et universel : la raison pure. La morale régit l'agir de l'être raisonnable et non de l'homme puisque l'homme est composé de raison pure, certes, mais aussi de sentiments, d'inclinations qui ont à voir avec des objets extérieurs, avec la contingence. L'expérience ne sert ici qu'à aider la morale à s'accomplir, à chercher des moyens pour sa fin.

Si jusqu'ici la distinction kantienne entre les branches de la science pouvait apparaître théorique, la distinction entre les deux branches de la morale est avant tout d'ordre pratique et universel au vu de l'intérêt que le commun y porte<sup>8</sup>. Tant que nous n'aurons pas mis en évidence un fondement *a priori* de la morale, celle-ci risque d'être corrompue et ce de deux manières. Tout d'abord il y a le risque de contester sa validité en disant, par exemple, que nous n'avons pas agi selon le devoir commun parce que nous étions dans telle ou telle circonstance. L'autre risque est d'agir conformément au devoir, mais seulement conformément or, comme nous le dit Kant : « Car, lorsqu'il s'agit de ce qui doit être moralement bon, ce n'est pas assez qu'il y ait *conformité* à la loi morale ; il faut encore que ce soit *pour la loi morale* que la chose se fasse. »<sup>9</sup> Lorsque nous agissons moralement c'est que nous agissons parce que c'est notre devoir, agir par intérêt ou inclination n'est pas moral puisque l'intérêt et l'inclination relèvent de la contingence, de l'homme dans une situation particulière. Si nous agissons

---

<sup>7</sup> KANT, *FMM*, p.52

<sup>8</sup> Cf. LEQUAN Mai, *La philosophie morale de Kant*, Editions du Seuil, 2001, p.71

<sup>9</sup> KANT, *FMM*, édition livre de poche, 2007, p.53

*conformément* à la morale c'est une conformité accidentelle, en vertu de telle inclination ou de tel intérêt contingent nous avons agi ainsi, tandis que si nous agissons *par devoir* c'est une conformité essentielle. La véritable philosophie morale est donc celle qui ne s'intéresse qu'à ses principes purs ; si cette philosophie mélange l'empirique et le pur elle ne mérite pas le nom de « philosophie morale » puisqu'elle va contre son but : par le mélange elle laisse la porte ouverte à la corruption de la loi morale<sup>10</sup>. Nous pouvons parler de devoir seulement avec un principe *a priori* de la raison qui, par conséquent, s'applique à tout être raisonnable, peu importe la situation. Dès lors Kant se propose de chercher et d'établir le *principe suprême de la moralité*<sup>11</sup>, trouver le principe de l'action morale. Et puisque cette recherche se fonde sur l'évidence commune de la morale, cette recherche ne dégagera pas un nouveau principe mais explicitera et clarifiera ce principe qui n'était connu que confusément par le commun.<sup>12</sup>

## II-De la morale selon la raison commune à la morale selon la philosophie

### 1) La bonne volonté selon le commun

Kant ouvre sa première section par l'énonciation d'une évidence commune non démontrée<sup>13</sup> ; la *bonne volonté* (c'est-à-dire la volonté morale) est absolument bonne. Il n'existe aucun cas où la *bonne volonté* se révèle mauvaise car elle est bonne par définition, purement morale. Néanmoins si la *bonne volonté* est bonne ce n'est pas par ses effets (*a posteriori*) mais bien simplement dans l'acte même de vouloir (*a priori*). Ce n'est pas cependant un simple vouloir, c'est une tentative d'action avec une intention purement morale. Kant imagine un cas où la bonne volonté n'aurait aucun effet sur le monde et pourtant nous la tiendrions tout de même pour une chose bonne (cela contre Epicure), la bonne volonté est donc bonne en soi.<sup>14</sup> Toute autre chose qui peut être conçue n'est pas absolument bonne : le pouvoir, l'intelligence, la tempérance ou même le bonheur peuvent se révéler mauvais. Des trois premiers, en effet, on peut faire un

---

<sup>10</sup> Cf. KANT, *FMM*, p.53

<sup>11</sup> Cf. KANT, *FMM*, p.56

<sup>12</sup> Cf. LEQUAN Mai, *La philosophie morale de Kant*, p.71

<sup>13</sup> Cf. LEQUAN Mai, *La philosophie morale de Kant*, p.149

<sup>14</sup> Cf. KANT, *FMM*, p.58-59

mauvais usage, pour le bonheur cela est moins clair ; Kant présente deux arguments. Nous constatons premièrement que le scélérat peut être heureux, et que le bonheur peut n'être dû qu'à la fortune, que nous ne le méritons pas forcément et par conséquent que le bonheur a besoin d'une bonne volonté pour être bon. Nous observons deuxièmement, et à supposer que la nature ne fasse rien en vain, que le bonheur n'est pas notre fin, notre plus grand bien ; l'instinct indique beaucoup mieux les moyens d'atteindre le bonheur, les animaux en sont la preuve. Mais l'homme, étant raisonnable, fixe lui-même ses moyens et ses fins, aptitude qui l'éloigne du bonheur. Il en est également ainsi pour l'usage théorique de la raison, nous prenons conscience de notre finitude ou encore de savoirs qui bousculent nos confortables préjugés. De ce deuxième argument, et du fait que notre raison est théorique et pratique, nous tirons la certitude que la *bonne volonté* est notre fin ; notre fin n'est pas le bonheur, si ce n'est pas le bonheur c'est la vertu selon la classique alternative philosophique de la fin de l'homme.

## 2) La bonne volonté selon la philosophie

### a) *Agir par devoir/ Agir conformément au devoir*

Kant va analyser l'idée de *bonne volonté* grâce à l'idée de devoir puisque la *bonne volonté* suit le devoir. Et c'est en distinguant les différents types d'actions en lien avec le devoir que nous verrons où se manifeste la *bonne volonté*. Kant examine plus spécifiquement les actions qui peuvent être accomplies aussi bien par une *bonne volonté* que par une autre volonté, car c'est bien là que se situe la frontière entre ce qui est moral et ce qui y ressemble seulement : la limite entre la conformité accidentelle et la conformité essentielle. L'auteur prend quatre exemples : celui du marchand, de l'homme infortuné refusant le suicide, du bienfaiteur, et celui du bonheur. Le marchand en vendant à un juste prix ses marchandises et en n'abusant pas de la crédulité de ses clients ne fait pas forcément un acte moral, vraisemblablement il agit *conformément au devoir* mais non pas *par devoir*<sup>15</sup>. Le marchand est motivé par un intérêt, celui d'éviter de passer pour un marchand malhonnête, ce n'est pas le devoir moral qui a motivé son acte. Il n'a pas regardé ce qu'exigeait la morale, mais bien ce qu'exigeait son intérêt de marchand. À l'inverse nous avons cet homme infortuné, dont la vie n'est que souffrance et qui ne craint pas la mort. Si cet homme choisit de continuer à vivre parce que c'est ce qu'exige le devoir universel, et non pas pour une autre raison, qui elle, relèverait de

---

<sup>15</sup> Cf. KANT, *FMM*, p.63

l'empirique, de la contingence, alors son action est morale. Avec l'exemple du bienfaiteur, Kant attaque nos certitudes concernant l'action morale. Le philosophe nous dit que si un bienfaiteur donne à un nécessiteux avec sympathie, ou générosité, ou volonté de faire le bonheur du nécessiteux, alors son action n'est pas morale. Le seul moyen d'agir moralement est d'agir seulement *par devoir*, sans aucune inclination ou intérêt. Le caractère désintéressé de la morale n'est pas seulement le fait de ne pas prendre en compte son intérêt, c'est aussi ne pas prendre en compte l'intérêt de nos pairs ou les sentiments pour nos semblables, c'est détruire tout cela pour le devoir. L'amour pathologique du prochain est en réalité un obstacle à la morale ! Notre métaphysicien imagine un homme qui serait insensible à la souffrance d'autrui, mais néanmoins aiderait son prochain par pur devoir, et l'auteur dit de cet homme-là : « ne trouverait-il donc pas encore en lui de quoi se donner à lui-même une valeur bien supérieure à celle que peut avoir un tempérament naturellement bienveillant ? À coup sûr ! »<sup>16</sup> En effet, l'homme de cet exemple agit moralement, et ainsi de meilleure manière, car il dépasse la contingence de son insensibilité envers autrui, pour rejoindre comme seul mobile le devoir. De même pour le bonheur, auquel il faudrait tendre non pas en vertu de notre inclination immédiate et naturelle pour lui, mais en vertu du devoir moral qui nous commande d'être heureux pour éviter la frustration qui pourrait nous amener à aller contre la morale<sup>17</sup>. Cet agir *par devoir* sans qu'aucune inclination ou intérêt ne se glisse dans l'intention est nommé *rigorisme kantien*<sup>18</sup>. Nous ne devons agir que pour la morale, et non pas par un autre mobile. Kant résume ce qu'il vient de développer avec l'exemple du commandement chrétien d'amour du prochain et de l'ennemi. Ce qui est commandé ce n'est pas l'amour pathologique, l'amour comme inclination, car l'inclination est contingente, subjective, non maîtrisée, et ainsi ne peut pas être commandée. Ce qui est commandé c'est ce qui dépend de nous, notre volonté, c'est un amour pratique, nous comprenons ainsi l'amour de l'ennemi : dépasser nos sentiments de haine pour agir selon le devoir. Cependant nous pourrions reprocher à Kant son usage d'un commandement qui ne prend sens, chez les chrétiens, que parce que Dieu veut le bien des hommes et donc éviter la montée de la haine.

---

<sup>16</sup> KANT, *FMM*, p.64

<sup>17</sup> Cf. KANT, *FMM*, p.64

<sup>18</sup> Cf. DELBOS Victor, note 44 de *FMM*, p.220

## b) Agir par un principe formel

Être moral c'est agir avant tout *par devoir*, de là Kant déduit que cet agir a pour base un principe formel. Cela est clair, puisque nous agissons soit par un principe formel (en considérant la maxime de l'action elle-même) soit par un principe matériel (en considérant les objets) ; or agir par un principe matériel relève de la contingence de la situation, des conséquences envisagées, ce n'est pas universel et sa valeur n'est pas absolue, donc ce n'est pas moral. Une action morale est une action exempte de toute considération matérielle. Ce qui nous détermine à agir ce n'est pas la considération de la fin mais bien « de la maxime d'après laquelle elle [l'action] est décidée »<sup>19</sup>. Le désir ou l'intérêt considèrent la fin (matérielle), tandis que dans l'action morale nous considérons la loi morale, sans aucune considération *a posteriori*. Nous nommons cela le *formalisme kantien*<sup>20</sup>.

## c) Le respect de la loi, moteur de l'action morale

Ainsi, si d'une part ni l'inclination ni l'intérêt ne peut pousser à l'action morale, et si d'autre part il nous faut néanmoins un principe subjectif qui se traduit dans l'action et nous pousse à l'action, nous devons poser que *le respect de la loi morale* est le moteur de l'action morale. Kant soutient en outre que seule la loi morale est objet de respect : nous apprécions ou nous aimons un objet matériel mais jamais nous ne le respectons ; de même pour une inclination. Et concernant les personnes, nous ne les respectons que parce qu'elles se font le reflet de la loi morale<sup>21</sup>. La loi morale nous détermine objectivement, c'est l'objet de notre respect, et le *respect de la loi* nous détermine subjectivement, c'est notre relation personnelle à la loi, notre considération propre, c'est notre maxime. Ce sentiment de *respect* n'est pas un sentiment de même nature que les sentiments ressentis pour un objet matériel. Ce sentiment de la morale est un sentiment immédiat, logique, tout être raisonnable se représentant la loi morale ressent nécessairement du respect pour elle. Le sentiment pour un objet matériel est empirique, variable : ce gâteau me faisait envie, mais plus maintenant car j'ai trop mangé. De plus ce respect n'est pas cause de la loi, il est son effet sur le sujet. Ce n'est pas parce que nous avons du respect pour quelque chose que cette chose devient morale, comme une

---

<sup>19</sup> KANT, *FMM*, p.66

<sup>20</sup> Cf. LEQUAN Mai, *La philosophie morale de Kant*, p.150

<sup>21</sup> Cf. KANT, *FMM*, p.68

forme de rousseauisme, mais c'est parce qu'il y a une loi que nous avons du respect pour une action reflet de la loi, et que nous sommes liés à la morale. En outre, ce respect est « la représentation d'une valeur qui porte préjudice à mon amour-propre »<sup>22</sup>. Le respect se dresse contre mes inclinations et mes intérêts même si ceux-ci vont dans le sens d'une action conforme à la morale puisque ce respect nous commande d'agir seulement en considérant la loi. Ce respect ressemble à la crainte, une contrainte qui s'exerce sur nous, mais aussi à une inclination, nous tendons, en tant qu'êtres raisonnables, à la morale. En outre le respect naît d'une représentation de la loi morale, ce respect est donc le propre de l'être raisonnable.

### 3) La loi morale

Mais quelle est cette loi qui nous inspire du respect ? Cette loi c'est celle d'une conduite qui peut être universalisée, car en effet ce qui fait la spécificité de l'action morale c'est l'universalité de sa maxime. Tout être raisonnable peut et doit agir selon la morale, l'action morale est donc une action universalisable. Par ailleurs cette définition correspond à l'objectif de préciser la morale du commun : souvent nos parents ou amis nous ont dit « et si tout le monde faisait comme toi ». Cependant, selon Kant, cette définition s'applique non pas aux conséquences empiriques, la morale étant *a priori*, mais bien à la considération d'une possible contradiction dans les concepts si nous universalisons la maxime. Kant prend l'exemple de la fausse promesse : la contradiction réside dans le fait qu'en étant universalisée, cette maxime universalisée de mensonge détruirait le sens du mot promesse et ainsi nous n'aurions pas pu formuler cette maxime<sup>23</sup>. La morale est dès lors très accessible, il suffit de voir si nous pouvons universaliser notre action de manière *a priori*, et de plus, si notre action est morale, Kant affirme qu'elle nous inspirera du respect<sup>24</sup>. La philosophie ne fait que montrer à la morale commune son principe : l'action morale est une action universalisable *a priori* que nous accomplissons uniquement *par devoir* envers la loi morale. Nous n'avons dès lors plus aucune excuse en n'agissant pas selon la morale puisque cela est facile même pour le plus simple des hommes.

---

<sup>22</sup> KANT, *FMM*, p.68

<sup>23</sup> Cf. KANT, *FMM*, p.70

<sup>24</sup> KANT, *FMM*, p.71

#### 4) La dialectique naturelle

Une science de la morale est nécessaire du point de vue pratique car l'homme est tiraillé entre son bonheur et son respect de la loi morale. Ce tiraillement se nomme *dialectique naturelle* : l'homme se sent obligé d'appliquer la loi mais veut aussi satisfaire son inclination, ce qui est impossible (que l'inclination soit ou non conforme à la morale). Le résultat est une perversion de la loi mais se justifie néanmoins comme étant ce que nous devons faire ; c'est en cela que c'est une *dialectique*, c'est un mélange de loi et d'inclination, ce n'est pas l'un ou l'autre complètement. Et cette dialectique est *naturelle* puisque tout homme en fait l'expérience à cause du fait qu'il est à la fois sensible et raisonnable. Mais c'est précisément en nous rendant compte que nous sommes soumis à cette dialectique, qui nous entraîne dans l'erreur et nous éloigne de la morale, que nous cherchons une solution : rechercher les principes de la morale dans une philosophie pure, seule capable de dissiper les incertitudes liées aux circonstances<sup>25</sup>.

#### Conclusion

Dans cette préface et première section des *Fondements pour la métaphysique des mœurs* Kant soutient la nécessité d'une telle science pour assurer la morale. Ce besoin est avant tout d'ordre pratique : ce qui nous intéresse c'est de savoir ce qui fait de notre action une action morale, de savoir comment agir. Aussi, puisque la morale et le devoir sont évidents, et puisque nous les tenons pour universellement valables, le fondement de l'action moral a un principe *a priori* et est universalisable *a priori*. Il faut que le principe soit *a priori* pour que nous puissions dire que cela vaut pour tout le monde, peu importe la situation. En outre, c'est une action universalisable *a priori*, si ce n'est pas moral la maxime contient une contradiction interne et *a priori* dans les concepts qu'elle emploie.

Nous le voyons aisément, la métaphysique des mœurs permet d'éviter d'introduire du contingent, de l'empirique qui menacerait le caractère universellement valable de l'action morale, et par là la morale tout entière. Le besoin de cette science naît de la *dialectique naturelle* qui tend à nous faire confondre l'inclination ou l'intérêt et la

---

<sup>25</sup> Cf. LEQUAN Mai, *La philosophie morale de Kant*, p.33-34

morale ; nous voulons échapper à notre mauvaise foi et nous cherchons dès lors une philosophie morale pure<sup>26</sup>.

### Bibliographie

- KANT, *Fondements pour la métaphysique des mœurs*, édition livre de poche, 2007  
Monique Castillo (introduction), Victor Delbos (traduction, notes et postface)
- LEQUAN Mai, *La philosophie morale de Kant*, éditions du Seuil, 2001
- KANT, *Prolégomènes à toute métaphysique future*, librairie philosophique Ladrangé, 1865 (traduction de Joseph Tissot, livre consulté sur internet)  
[http://fr.wikisource.org/wiki/Prol%C3%A9gom%C3%A8nes\\_%C3%A0\\_toute\\_m%C3%A9taphysique\\_future](http://fr.wikisource.org/wiki/Prol%C3%A9gom%C3%A8nes_%C3%A0_toute_m%C3%A9taphysique_future) dernière consultation le 05/03/2014
- <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3392> consulté la première fois le 17/02/2014, la dernière fois le 05/03/2014

---

<sup>26</sup> Cf. LEQUAN Mai, *La philosophie morale de Kant*, p.34